



Genève, le 2 juin 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Contributions financières 2019 en faveur du sport genevois

La commission cantonale de l'aide au sport du canton de Genève présente son rapport d'activité de l'année 2019. Provenant de la redistribution de la part des bénéfices annuels de la Loterie Romande, un montant de 4,8 millions de francs de soutiens financiers a été attribué par le Conseil d'Etat aux acteurs du sport genevois.

Sur proposition de la commission cantonale de l'aide au sport (CCAS) qui se réunit tout au long de l'année, le Conseil d'Etat a attribué un montant total de 4'814'034 francs en faveur du sport genevois sur l'année 2019. Provenant de la redistribution des bénéfices annuels de la Loterie Romande réservée au sport genevois, cette somme est répartie dans 5 domaines: sport associatif, relève individuelle, sport d'élite, manifestation sportive et projet lié au sport.

Les associations cantonales et les clubs sportifs communaux constituent le domaine le plus soutenu avec 57% des aides ordinaires attribuées. Cela représente un montant de 2'392'170 francs reversé, qui se répartit entre les associations cantonales (920'800 francs) et les associations sportives communales (684'370 francs pour les sports individuels et 787'000 francs pour les sports d'équipe).

En complément, 781'000 francs ont été attribués au sport d'élite dont 335'000 francs pour les athlètes de sport individuel (ou de team) et 446'000 francs pour les équipes élite, ce qui représente 19% du montant total. Concernant la promotion de la relève, le canton de Genève a attribué le montant de 273'000 francs (6%) ainsi que 495'500 francs (12%) aux manifestations sportives. Ce sont ainsi 53 manifestations qui ont pu être soutenues par le canton.

Depuis 2016, la CCAS propose au Conseil d'Etat de soutenir des projets proposés par un athlète ou une organisation sportive. Les associations cantonales peuvent également solliciter un soutien pour une aide ponctuelle au démarrage d'un projet d'amélioration de sa structure. Des aides à hauteur de 258'000 francs ont ainsi été versées pour un total de 16 projets spécifiques.

Le Conseil d'Etat est également compétent pour octroyer sur proposition du département de la cohésion sociale des aides exceptionnelles dans le domaine du sport, sur un fonds ad hoc. En 2019, le Conseil d'Etat a ainsi attribué un montant total de 414'000 francs pour des événements de grande ampleur ainsi que pour le soutien aux athlètes du Team Genève, programme cantonal de soutien aux athlètes d'élite genevois.

Le rapport d'activité est à consulter [ici](#).

Pour tout renseignement complémentaire:

M. Vincent Scalet, chargé de communication, office cantonal de la culture et du sport, DCS, T. 079 466 02 04, vincent.scalet@etat.ge.ch

M. Frédéric Renevey, président, CCAS, T. 079 242 84 77, frederic.renevey@aideausport.ch